

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU NSTU À TITRE DE MEMBRE DE RÉSERVE

du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

Cotisation : 32 \$ par an (l'adhésion prend fin le 31 juillet de chaque année)

Une attestation des jours enseignés (à partir des relevés de paie ou des déclarations des jours enseignés) doit être envoyée au NSTU. Un minimum de 15 jours enseignés et déclarés est requis durant l'année scolaire précédente ou en cours.

Les droits des membres de réserve comprennent, sans nécessairement s'y limiter, les droits suivants :

- Le droit aux avantages obtenus par le NSTU en tant qu'agent de négociation.
- Le droit de faire une demande d'assistance juridique dans des circonstances résultant de problèmes survenus dans l'exercice de leur fonction.
- Le droit de recevoir des conseils d'ordre professionnel en matière d'éducation.
- Le droit de voter aux niveaux local et provincial.
- Le droit d'assister à l'AGA du Conseil comme indiqué dans l'article II du règlement intérieur.
- Le droit d'être membres des associations professionnelles, sauf le droit d'exercer une fonction.
- Le droit de bénéficier du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.
- Le droit de siéger à des comités du NSTU, à titre élu ou nommé.
- Le droit d'accéder aux publications et aux documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU.
- Le droit à un compte de courriel Web du NSTU.

Formulaire d'adhésion à titre de membre de réserve du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

- Nouvelle adhésion
- Renouvellement de l'adhésion

Nom : _____ Initiales : _____ Date de naissance : _____

Numéro professionnel : _____ Courriel : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

Centre régional pour l'éducation : _____

À compter du 1^{er} août 2018, les personnes qui présentent une demande d'adhésion à titre de membre de réserve **DOIVENT CHOISIR**

UNE SECTION LOCALE :

- | | | | |
|---|--|------------------------------------|--|
| <input type="radio"/> Annapolis | <input type="radio"/> Antigonish | <input type="radio"/> CESP | <input type="radio"/> Cape Breton District |
| <input type="radio"/> Colchester-East Hants | <input type="radio"/> CSANE | <input type="radio"/> Cumberland | <input type="radio"/> Dartmouth |
| <input type="radio"/> Digby | <input type="radio"/> Guysborough County | <input type="radio"/> Halifax City | <input type="radio"/> Halifax County |
| <input type="radio"/> Hants West | <input type="radio"/> Inverness | <input type="radio"/> Kings | <input type="radio"/> Lunenburg |
| <input type="radio"/> Northside-Victoria | <input type="radio"/> Pictou | <input type="radio"/> Queens | <input type="radio"/> Richmond |
| <input type="radio"/> Shelburne County | <input type="radio"/> Yarmouth | | |

Veillez envoyer ce formulaire ACCOMPAGNÉ DE L'ATTESTATION DE VOTRE DROIT À ÊTRE ADHÉRENT et de la cotisation appropriée à :

Nova Scotia Teachers Union, 3106 route Joseph Howe, Halifax, NS, B3L 4L7 fax : 902-477-3517 courriel : reserve@nstu.ca